

LIVRET D'ACCUEIL INTERNAT



« Pour moi, la vie est un ensemble de questions qui demandent des réponses. » (Simone Veil)

EREA Simone Veil

158 Rue des Bourgoins

45200 AMILLY

02 38 28 38 48

Bienvenue à l'internat de l'EREA Simone Veil d'Amilly !

L'ensemble de la communauté éducative a veillé à prendre soin de votre accueil pour cette nouvelle rentrée.

La préparation des chambres, la mise en sécurité du bâtiment et des installations, la constitution d'une équipe d'assistants d'éducation... Nous avons à nouveau relevé le défi d'être prêt pour vous accueillir !

Nous allons donc vous accompagner dans votre nouvelle vie à l'internat. Chacun doit trouver sa place dans le respect des différences et du rôle de chaque jeune et adulte.

Nous veillerons au respect des règles de vie car elles apportent sérénité et réussite dans une vie collective. Nous serons attentifs à votre travail scolaire qui construira votre parcours de vie. Nous vous souhaitons une pleine réussite dans vos études et un plein épanouissement à l'internat.

Bonne année scolaire à chacun(e)!

Cordialement,

Ludivine Binoche

Proviseure de l'EREA Simone Veil

Pour contacter le CPE/Service Vie Scolaire :

CPE (M. ROIG Thomas) thomas.roig@ac-orleans-tours.fr

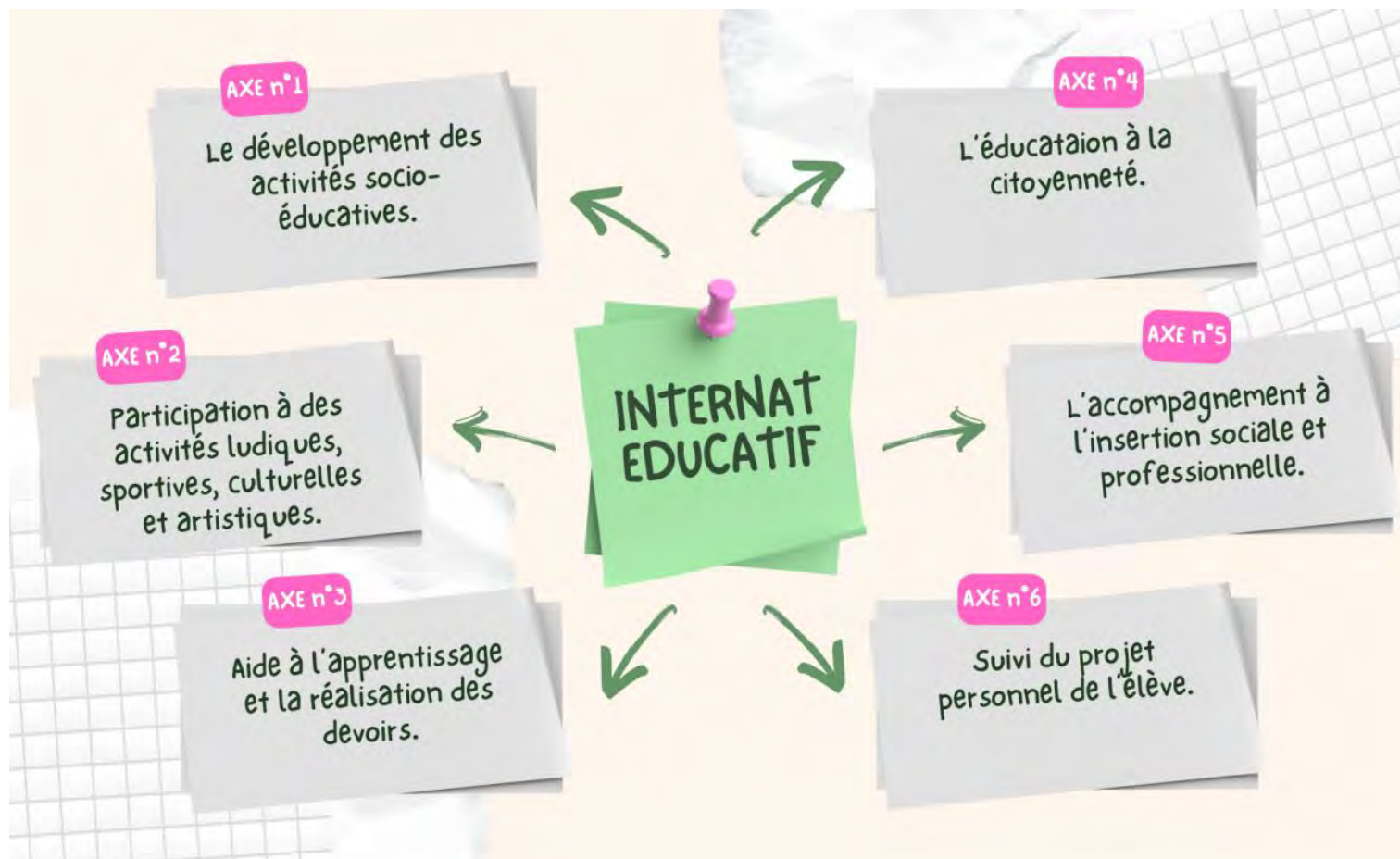
02 38 28 38 48

vie-scolaire1.0451104f@ac-orleans-tours.fr

PRESENTATION GENERALE DE L'INTERNAT

L'élève interne a un statut particulier dans l'établissement : par une prise en charge plus globale et dans les rapports avec la famille. L'internat étant une spécificité de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA).

L'INTERNAT EDUCATIF, SPECIFICITE DE L'EREA



L'internat est un mode d'accueil qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage de la vie collective pour les élèves dont les familles le souhaitent.

Si votre affectation en internat implique un comportement adapté, basé sur le principe du respect et de l'attention portés aux autres, il vous offre aussi un formidable cadre d'apprentissage à la sociabilité, l'ouverture et le partage.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la démarche de l'ensemble des personnels du lycée qui met tout en œuvre pour vous aider à vivre et travailler sereinement.

L'internat de l'EREA Simone Veil peut accueillir 81 élèves (27 par dortoir : lycéens / collégiens / filles).

Les règles de fonctionnement spécifiques à l'internat sont précisées dans le règlement annexé à ce document.

ACCUEIL DES ELEVES

L'accueil des élèves doit prendre en compte diverses dimensions : la découverte de l'établissement, l'éloignement de l'habitat des élèves et la sociabilisation, sans oublier la dimension sociale de l'internat éducatif.

Le jour de la rentrée, un temps d'accueil spécifique aux élèves internes et de leur famille et/ou partenaires est dédié afin de présenter l'établissement, les locaux, l'internat, son fonctionnement et le projet éducatif d'internat.

L'ELEVE ET LA CONSTRUCTION DE SA PERSONNE

L'élève inscrit à l'internat aura la chance d'apprendre, de grandir, de se construire et de s'épanouir.

L'internat permet une socialisation de l'élève en le confrontant à une vie collective, dans un nouvel environnement, afin de développer leur estime de soi et leur autonomie. La confrontation avec les autres participe à une coéducation des élèves entre eux.

REGLES DE VIE A L'INTERNAT

Accès

L'accès aux dortoirs est réservé aux seuls élèves internes. Les élèves ont l'obligation de se déchausser et d'y circuler en chaussons ou claquettes. Des casiers sont à disposition des élèves pour y ranger leurs chaussures et chaussons.



**CHAUSSENS
OBLIGATOIRES**

Accès journée

L'accès à l'internat dans la journée est strictement interdit. En cas de nécessité absolue, l'autorisation d'accès à l'internat sera délivrée par le CPE. L'interne sera alors accompagné par un personnel de vie scolaire.

Admission à l'internat

L'admission de l'élève interne est du ressort du chef d'établissement après acceptation de son dossier :

- ❖ L'internat est un service rendu aux familles et aux élèves.

Il s'adresse aux élèves dont le domicile est éloigné du lycée et/ou prenant en compte des critères spécifiques, ce service n'est pas un dû.

- ❖ L'admission à l'internat vaut adhésion au règlement de l'internat.
- ❖ Tout élève (mineur et majeur) admis à l'internat s'engage à respecter le règlement intérieur de l'internat, et donc à adopter une conduite et tenue compatibles avec la vie en collectivité. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une punition ou une sanction.
- ❖ Les parents ou représentants légaux doivent être facilement joignables en cas de problème.
- ❖ La reconduction n'est pas automatique d'une année sur l'autre. L'inscription à l'internat est valable pour une année scolaire. Le comportement et l'implication de l'élève l'année précédente sont déterminants.

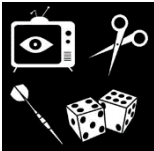
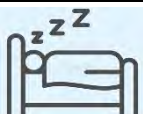
Traitement

Les internes ne sont pas autorisés à être en possession de médicaments (ni sur eux ni dans leur chambre) y compris les médicaments en vente libre. Tout traitement mis en place même de courte durée devra être signalé à l'infirmière et la photocopie de l'ordonnance de votre traitement devra lui être remise.



Les élèves présentant des besoins de santé particuliers (pathologie chronique, situation de handicap, prise de traitement, aménagement particulier...) sont invités à se faire connaître auprès de l'infirmière en début d'année scolaire.

SEMAINE TYPE A L'INTERNAT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h00		LEVER			
7h30-8h00		PETIT-DEJEUNER			
8h-8h15	Dépôt des bagages	RETOUR EN CHAMBRE - HYGIENE			
8h28		DEPART EN CLASSE			
Toute la semaine...					
17h00	APPEL				
17h00-18h30				ACTIVITES ENCADREES	
18h30-19h00	DINER				
19h00-19h30		DOUCHE			
19h30-20h30 (pour les collégiens) 19h30 – 21h (pour les lycéens)			TEMPS LIBRE		
20h (pour les collégiens)	EXTINCTION DES ECRANS				
20h30 (pour les collégiens)			COUCHER		
21h00 (pour les lycéens)	POSSIBILITE D'UN TEMPS D'ÉTUDE SUPPLEMENTAIRE - RETOUR DANS LES CHAMBRES – COUCHER				

TROUSSEAU DE L'ÉLÈVE INTERNE

Pour une bonne hygiène de vie, tout ce qui suit est *indispensable, obligatoire et constitue un minimum.*

Chaque élève interne doit au moins disposer de :

- ☐ **Un cadenas avec au moins 2 clés** (dont une sera remise à un adulte en cas de perte),
- ☐ Une **paire de chaussons**,
- ☐ Une **trousse de toilette** avec :
 - o Gel douche et shampoing,
 - o Brosse à dents, dentifrice, gobelet,
 - o Déodorant : tout sauf en spray,
 - o Brosse ou peigne,
 - o Des protections périodiques pour les jeunes filles.
- ☐ Une **tenue de nuit** par semaine (pyjama),
- ☐ **5 changes au minimum de sous-vêtements et tee-shirts par semaine**,
- ☐ Une **tenue adaptée à l'éducation physique et sportive** par semaine,
- ☐ **Mouchoirs** en papier,
- ☐ **2 paires de chaussures dont une paire de chaussures de sport d'extérieur**,
- ☐ **Prévoir une paire de chaussures pour les activités sportives d'intérieur**,
- ☐ Une serviette de toilette qui devra être différente de celle utilisée à la piscine,
- ☐ Une **gourde**.



ÉCHANGES, TROCS et VENTE DE VÊTEMENTS OU AUTRES OBJETS SONT INTERDITS

L'USAGE DU TÉLÉPHONE PORTABLE EST SOUMIS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

TOUS LES OBJETS DE VALEUR DOIVENT ÊTRE ENFERMÉS DANS L'ARMOIRE PERSONNELLE DE L'ÉLÈVE

PAS DE NOURRITURE NI BOISSON AU SEIN DES DORTOIRS (celle-ci sera confisquée et rendue en fin de semaine s'il y a)

Remarque : marquer le linge au nom de l'élève est une précaution qui permet de résoudre beaucoup de petits problèmes...

RESPECT DES LIEUX ET DES PERSONNES

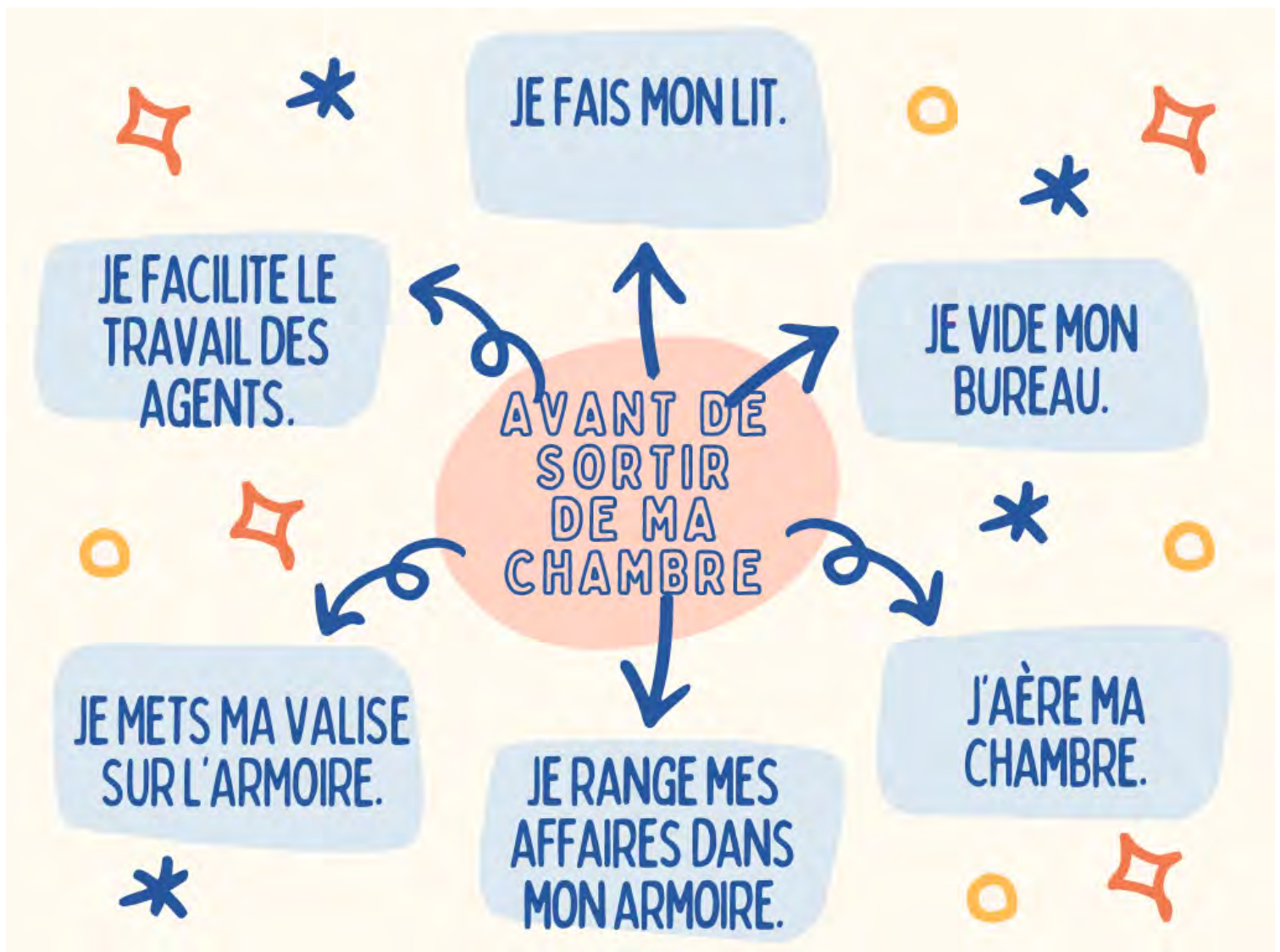
Les élèves doivent être respectueux des personnes qui les entourent : camarades de chambre, personnels de surveillance et de service. Ils doivent veiller à ne pas les gêner par du bruit, des conversations téléphoniques tardives.

Le calme et la limitation des bruits sont de rigueur et impératif après 21h.

Équipement des chambres :

- ❖ Les élèves qui partagent une chambre sont responsables du matériel mis à leur disposition.
- ❖ Tout problème concernant le mobilier (lit, bureau, chaise, armoire) doit être signalé aux surveillants d'étage.
- ❖ Toute dégradation volontaire de matériel ou des locaux entraînera une réparation financière et/ ou sanction pouvant aller jusqu'au renvoi de l'internat.

ENTRETIEN ET RANGEMENT DES CHAMBRES



Les personnels de direction, le CPE, et les assistants d'éducation pourront effectuer des visites régulières dans les chambres, afin de vérifier l'état de celles-ci et de s'assurer du respect des consignes.

CONSIGNES DE SECURITE

➤ Prévention et alerte incendie :

L'internat est équipé d'un dispositif de détection incendie. Les dispositifs de sécurité doivent être impérativement respectés par tous. Il est strictement interdit de provoquer des émissions de fumées à l'intérieur des bâtiments.

L'utilisation des sprays ou bombes aérosols n'est pas autorisée. Les fenêtres des chambres sont verrouillées et ne peuvent s'ouvrir qu'en position oscillo-battantes.

Les systèmes de sécurité et d'alarme sont un garant de la sécurité pour tous, leur détérioration ou leur déclenchement est un acte grave pouvant entraîner des sanctions prévues au règlement intérieur.

Les consignes d'évacuation sont affichées à chaque étage sur le tableau du « point info ». En cas d'alerte incendie, les internes évacuent l'étage sans délai et sans précipitation pour se rendre sur le lieu de regroupement en suivant les consignes des surveillants.



ACTIVITES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

L'élève interne participe à des activités éducatives encadrées par des personnels volontaires. Parmi ces activités : club anglais, jeux de société, théâtre, improvisation, karaoké...

Le choix des activités par semestre et l'élève s'engage à y aller tout au long du semestre.

DISCIPLINE/ PREVENTION/ RESPONSABILISATION

Le régime disciplinaire est défini par le règlement intérieur de l'établissement et celui de l'internat.

Il est notamment interdit :

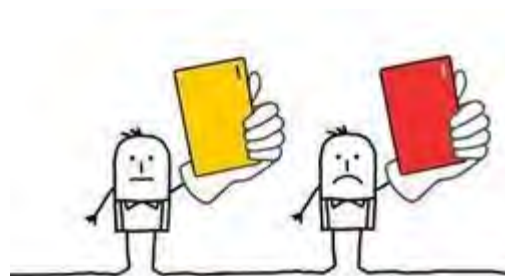


- ❖ De fumer.
- ❖ D'introduire des objets dangereux.
- ❖ D'introduire et de consommer de l'alcool et des produits illicites.
- ❖ De téléphoner, de regarder des vidéos et de se doucher pendant les heures d'étude et au-delà de 21 h. Les ordinateurs et téléphones portables sont tolérés et sont sous la responsabilité de leur propriétaire. Les déplacements entre étages sont limités.

L'accès aux chambres est strictement réservé aux occupants.

PUNITIONS ET SANCTIONS

Certains actes pourront être sanctionnés, selon leur degré de gravité par une exclusion temporaire ou définitive. (*Notamment : dégradations, vandalisme, bizutage, brimades, violences, vols, extorsion d'argent, rentrées et sorties en dehors des horaires autorisés, détérioration du matériel incendie, déclenchement intempestif des alarmes ; consommation ou introduction de substances illicites, comportement agressif ou incorrect, consommation d'alcool ou état d'ivresse manifeste, usage abusif de sources sonores, bruit abusif...*)



Tout objet interdit ou considéré dangereux pourra être confisqué par la proviseure avant d'être rendu à la famille en main propre.

Mesures alternatives à l'exclusion temporaire de l'établissement :

Les sanctions peuvent, dans certains cas, prendre la forme de mesures de responsabilisation. Elles consistent à faire participer l'élève à la vie lycéenne, à la maintenance ou à l'entretien de l'établissement avec accompagnement par un membre du personnel avec adhésion de la famille.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de visite à l'internat

Aucun droit de visite n'est autorisé dans les locaux de l'internat par la famille ou par des tiers. Seuls les parents accompagnent leur enfant le jour de l'accueil à l'internat.

Délégués d'internat et représentants de dortoirs

En octobre, des élections de délégués à l'internat seront organisées à raison de 2 titulaires et 2 suppléants par dortoir. L'internat s'apparente à une classe. Ils ont le même rôle que les délégués de classe (interlocuteurs privilégiés des personnels de vie scolaire, participation à certaines réunions, lien avec les internes...).

Commission menus

Les représentants de dortoirs et délégués de l'internat peuvent être invités à la demande des personnels à la commission menus afin d'échanger avec les personnels d'intendance, de cuisine et de vie scolaire.

Ces réunions sont l'occasion pour les élèves de soumettre leurs idées aux différents personnels présents, d'être informés du déroulement du service de restauration, etc.

Horaires bagagerie

En aucun cas les internes ne sont autorisés à déposer leurs bagages dans un autre lieu.



LUNDI : Dépôt des
bagages entre :

- 8h00-8h30



VENDREDI : Dépôt
des bagages dès 7h30

- 8h00-8h30

